

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2026-030

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

PORTANT SUR

CHASSE AU TRESOR

CIRCULATION

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande de Madame Dorothée DAYDÉ, Présidente de l'APE formulée le 14 mai 2026, faisant connaître son intention d'organiser une chasse au trésor le samedi 30 mai 2026 ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits :

- Rue des Berceaux, ruelle du Puits (partie entre la rue des Huets et le cimetière), rue de la Sablière, Chemin Blanc, Chemin des Blancs Limons, Chemin des Bois Brûlés, rue des Huets.
- Avec privatisation du city stade.

⇒ **Samedi 30 mai 2026 de 14 h à 17 h, à l'occasion de la manifestation « Chasse au trésor ».**

Article 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place. L'organisateur devra strictement se conformer aux réserves et mesures de sécurité.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : L'autorité territoriale, M. le Commandant de la Gendarmerie de Soissons, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pommiers, le 19 mai 2026
Anthony GRANDO

